



Nombre de membres afférents au conseil municipal : 18
" " en exercice : 18
" " qui ont pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 13 mai 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRIEGES**

**SÉANCE du 21 MAI 2024
2024 / 25**

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt et un du mois de mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GRÉMY, Maire.

Présents : Mme GREMY Annick, M. CHARVET Thierry, Mme SANDRIN Annie, M. CUERQ Raymond, Mme FILET Marie-Claude M. BONNOT Jean-Jacques, M. LORIN Christian, Mme SANJUAN Catherine Mme DESMARIS Ginette, M. DURAND Paul, M. LAMPS Arnaud, M. MANIGAND Hervé, Mme MATHEY Lucienne, Mme MERLE Fabienne, Mme MOLARD Cindy.

Excusés : M. BOUQUET Frédéric, M. PACCOUD Christian, Mme PALLOT Irène.

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Demande de subvention auprès du Département de l'Ain dans le cadre du projet de réhabilitation énergétique de l'ensemble bâti « Salle polyvalente-Restaurant scolaire » ainsi que la création d'une garderie périscolaire

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que dans le cadre de sa politique de transition écologique et d'amélioration du service public des usagers du service périscolaire, la Commune de Grièges a souhaité engager une réflexion pour étudier la réhabilitation énergétique de l'ensemble bâti « Salle Polyvalente – Restaurant Scolaire » ainsi que la création d'une garderie périscolaire ;

Considérant que ce bâtiment nécessite une réhabilitation énergétique globale ;

Considérant que le nombre d'enfants fréquentant les services périscolaires est en augmentation et qu'il est nécessaire d'améliorer les conditions d'accueil, que ce soit du restaurant scolaire ou de la garderie ;

Considérant qu'après réalisation des premières études, un projet de réhabilitation énergétique de l'ensemble du bâtiment, ainsi que la création d'une garderie et l'extension du restaurant scolaire se dessine ;

Considérant que le plan de financement prévisionnel évalue les dépenses de travaux et d'études préalables à :

- 1 375 000 € HT pour la réhabilitation énergétique et
- 935 000€ HT pour l'aménagement des services périscolaires ;

Considérant qu'afin de garantir la bonne mise en œuvre de ce projet, la Commune souhaite solliciter l'appui du Département de l'AIN pour une subvention de :

- 20% des dépenses éligibles pour la réhabilitation énergétique du bâtiment au titre de la transition écologique, soit un montant de 275 000 € ;
- 15 % des dépenses éligibles au titre des équipements structurants pour l'aménagement des locaux périscolaires soit un montant de 140 250€ ;



Annick GREMY
Mairie de GRIEGES

Envoyé en préfecture le 27/05/2024

Reçu en préfecture le 27/05/2024

Publié le

ID : 001-210101796-20240521-202425-DE

SLOW

Considérant que le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Opération réhabilitation énergétique de l'ensemble du bâtiment		
Dépenses		
MOE	150 000 €	
études diverses	35 000 €	
TRAVAUX	1 190 000 €	
TOTAL Dépenses Opération réhabilitation énergétique	1 375 000 €	
Recettes		% de financement de l'opération
MOE fond chêne - ACTEE 3	52 500 €	3,82%
DETR -réhabilitation énergétique estimation	119 000 €	8,65%
Département -transition écologique	275 000 €	20%
Région AURA - estimation	12 500 €	0,91%
Fond vert rénovation énergétique	en attente	
TOTAL Recettes Opération réhabilitation énergétique	459 000 €	33,38%
Financement fonds propres commune	916 000 €	66,62%

Plan de financement		
Opération périscolaire : extension du restaurant périscolaire et création d'une garderie		
Dépenses		
MOE	100 000 €	
études diverses	25 000 €	
TRAVAUX	810 000 €	
TOTAL Dépenses Opération périscolaire	935 000 €	
Recettes		% de financement de l'opération
DETR - extension périscolaire estimation	81 000 €	8,66%
Région AURA - estimation	12 500 €	1,34%
Département équipements structurants	140 250 €	15,00%
Fond vert périscolaire	en attente	
TOTAL recettes Opération périscolaire	233 750 €	25,00%
Financement fonds propres commune	701 250 €	75,00%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE ces demandes de subventions auprès du Département de l'Ain telles que présentées ci-dessus, pour les montants susmentionnés ;

AUTORISE le Maire à solliciter les subventions, auprès du Département de l'Ain, tel que susmentionné dans les plans de financement ci-dessus exposés.

Ainsi fait et délibéré en séance,

Le Maire,
Annick GRÉMY